

Moins de communes, plus d'efficience

Alain Beuret (PVL)

Depuis 2009, le nombre de communes jurassiennes est passé de 84 à 51 (canton du Jura au format 2026 avec Moutier). Malheureusement, ces dernières années le mouvement des fusions de communes s'essouffle. Parmi les dernières réalisées, certaines s'apparentent davantage à des «fusionnettes» qu'à de véritables fusions. Les nouvelles entités de Damphreux-Lugnez et Basse-Vendline n'atteignent pas 800 habitants.

Si la proposition d'un Jura à trois communes n'a pas été retenue, c'est qu'elle était sans doute un peu trop ambitieuse. Il n'en demeure pas moins qu'il est plus que jamais nécessaire d'arriver à diminuer le nombre de communes pour permettre au Canton comme aux communes d'être plus efficaces.

Pour un canton de 80'000 habitants, passer rapidement à une vingtaine de communes permettrait sans aucun doute de gagner en efficacité et en professionnalisme à tous les niveaux.

Pour y parvenir, nous proposons de poser un critère simple à communiquer : les communes devraient toutes compter au moins 3'000 habitants, en prévoyant une exception pour les vastes communes rurales où l'habitat est dispersé. Dans ces dernières, elles pourraient compter moins de 3'000 habitants si la superficie est supérieure à 3'000 hectares. Cet objectif serait à atteindre au plus tard à la fin de la prochaine législature, soit à fin 2030.

Les onze communes figurant dans le tableau ci-après remplissent déjà cette condition en 2024. Ensemble, elles réunissent 50'000 des 81'000 habitants du canton (61,5%), au format 2026 avec Moutier (Population JU26 : 73'865 + Moutier 7'232 = 81'097). En moyenne, cela représente environ 4'500 habitants par commune.

	Communes	Population (hab.)	Surface (ha)
1	Clos du Doubs	1275	6177
2	Courrendlin	3688	
3	Courroux	3313	
4	Delémont	12636	
5	Haute-Ajoie	1052	4093
6	Haute-Sorne	7319	7106
7	La Baroche	1114	3107
8	Moutier	7232	
9	Porrentruy	6441	
10	Saignelégier	2575	3164
11	Val Terbi	3285	4671
	TOTAL	49930	

NB : critère(s) atteint(s) en gras.

Les 40 autres communes, qui totalisent ensemble un peu plus de 31'000 habitants (38,7% de la population du canton), soit moins de 800 habitants en moyenne (moins d'un pourcent de la population du canton), devraient réfléchir rapidement à l'opportunité d'une fusion pour atteindre au moins l'un des deux critères requis.

Dans le but d'améliorer l'efficacité des institutions cantonales et communales et de réaliser des économies d'échelle, nous demandons au Gouvernement de modifier la législation sur les communes afin de :

- **fixer une taille minimale pour les communes jurassiennes de 3'000 habitants, avec une exception possible pour les vastes communes rurales qui atteignent une superficie supérieure à 3'000 hectares;**
- **inciter fortement les communes qui n'atteignent pas ce seuil à fusionner au plus tard d'ici fin 2030, dans le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale.**

Alain Beuret (PVL)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024